

Dans le cadre du PRINTEMPS DES POÈTES, événement national, qui a lieu du 11 au 17 mars sur le thème « FRONTIÈRES », la Bibliothèque organise un concours de poésie ouvert aux

enfants/jeunes de 6 à 16 ans,

du 3 au 13 mars 12 h 00 déposez vos poésies à la bibliothèque

- Physiquement aux horaires d'ouverture de la bibliothèque
- Par courriel : bibliotheque.mamirolle@gmail.com

Consignes à respecter :

- Rédaction d'un poème/poésie en vers ou prose, d'une douzaine de lignes maximum, illustré(e) ou pas sur le thème « **Les Frontières** »
- Manuscrit(e) ou pas
- Sur une feuille A4 (21 x 29,7 cm)
- Mettre au dos le nom, prénom, la date de naissance de l'enfant ainsi qu'une adresse mail et un numéro de téléphone
- Aucune signature ou signe distinctif sur le devant de la feuille afin de préserver l'anonymat du concurrent

Pour tout renseignement : 03 81 52 63 82

Règlement du concours :

Article 1 : Avec ce concours, la bibliothèque de Mamirolle participe au « Printemps des Poètes » dont le thème national « Les Frontières » devrait inspirer nos jeunes poètes. Ce concours s'adresse aux enfants de 6 à 16 ans.

Article 2 : Ce concours se divise en 3 catégories :

- Prix de la meilleure poésie par catégorie d'âge (6/9 ans, 10/13 ans, 14/16 ans) vote du public
- Prix spécial coup de cœur du public toutes catégories d'âges confondues, vote du public
- Prix spécial de la bibliothèque toutes catégories d'âges confondues, vote de l'équipe de bénévoles.

Article 3 : Le vote du public aura lieu du 15 au 23 mars 2023 par le biais d'un formulaire pré-imprimé qui sera joint au mail d'information et disponible à la bibliothèque ainsi que dans les commerces du village. Il pourra être envoyé par mail à la bibliothèque, déposé dans sa boîte à lettres ou remis en main propre à la bibliothèque.

Un seul bulletin par personne. Les participants ne peuvent pas voter.

Article 4 : Le dépouillement aura lieu à la bibliothèque et sera réalisé par l'équipe de la bibliothèque

Article 5 : Les poèmes/poésies seront affiché(e)s aux vitrines de la bibliothèque dès le 15 mars

Article 6 : Les œuvres ne respectant pas les consignes ne seront pas exposées. Seront également exclues les œuvres remises hors-délai et celles comportant des propos injurieux, discriminants ou insultants.

Article 7 : La remise des prix aura lieu à la bibliothèque le samedi 25 mars à 10 h 30